



**REPUBLIQUE FRANCAISE**

**DEPARTEMENT DE TARN ET GARONNE**

**GRAND MONTAUBAN – COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**SESSION ORDINAIRE**  
**Séance du 17 décembre 2015**

**DELIBERATION N° 2015/12/217 : EXERCICE 2016 - BUDGET PRIMITIF ANNEXE PEPINIERE D'ENTREPRISES M14**

*L'an deux mille quinze, le jeudi 17 décembre à 18h00, les membres du Conseil Communautaire du Grand Montauban-Communauté d'Agglomération, se sont réunis dans la grande salle de l'Hôtel de Ville, sur convocation qui leur a été adressée par la Présidente, conformément à l'article L2121.10 du Code Général des Collectivités Territoriales, le 11 décembre 2015 .*

**Présents Titulaires : 32**

Mesdames, Messieurs, Brigitte BAREGES, Alain ABADIE, Mathieu ALBERT, Danielle BEDOS, Marc BOURDONCLE, Nadine BOUVET, Jean-Luc BUDOIA, Aline CASTILLO, Roger CATUSSE, Didier CLAMENS, Jean-Martial DEJEAN, Thierry DEVILLE, Philippe FRANCOIS, Alain GABACH, Jacques GAYRAL, Paul GRAND, Annie GUILLOT, Aurore KOTHE, Sophie LARAN, Pierre-Antoine LEVI, Christine MOLLIN, Pauline MUGNIER, Paulette MULLER-DUPONT, Laurence PAGES, Bernard PAILLARES, Christian PEREZ, Rodolphe PORTOLES, Valérie RABAULT, Gérard ROUTIER, Bernadette SERIEYS, Thierry VIALON, Michel WEILL.

**Absents ayant donné pouvoir : 11**

Mesdames, Messieurs, Anne ALASSANE à Jean-Luc BUDOIA, Maxime BERAUDO à Pierre-Antoine LEVI, Marie-Claude BERLY à Annie GUILLOT, Pierre BONNEFOUS à Jacques GAYRAL, Nadia CHEKLIT à Aurore KOTHE, Alain CRIVELLA à Sophie LARAN, Jean-François GARRIGUES à Christian PEREZ, Aline HUARD à Aline CASTILLO, Jean-Louis IBRES à Bernadette SERIEYS, Christian MOULIS à Paul GRAND, Gaël TABARLY à Valérie RABAULT.

**Absents Excusés : 8**

Mesdames, Messieurs, Danielle AMOUROUX, Pauline BLANC, Daniel DONADIO, José GONZALEZ, Francis LABRUYERE, Véronique MALY, Isabelle SOULAYRES, Monique VALAT.

**Secrétaire de Séance : Monsieur Francis LABRUYERE**

**Monsieur Thierry DEVILLE donne lecture du rapport suivant :  
Mesdames, Messieurs,**

Le Budget Primitif 2016 du Budget Annexe Pépinière d'Entreprises s'équilibre en dépenses et recettes en section de fonctionnement à hauteur de 124 820 €.

Il n'y a pas de mouvement en section d'investissement.

**Section de Fonctionnement :**

Le budget retrace essentiellement en dépenses :

- Des remboursements de personnel affecté à hauteur de 20 500 €
- Des dépenses à caractère général pour 104 320 € :
  - 40 000 € d'actions de développement économique,
  - 23 420 € de frais de télécommunications et d'affranchissement,
  - 18 200 € de fluides et taxes foncières,
  - 5 000 € sur les frais de participations à divers salons professionnels économiques

Pour rappel, la manifestation des Trophées de l'Economie figure à ce budget et permet ainsi d'optimiser les cofinancements ad hoc.

En recettes, on compte essentiellement :

- Des revenus de location des locaux pour 36 000 €
- Des prestations de service d'un montant de 25 740 €
- Une subvention de la Région à hauteur de 18 000 €.
- Une subvention du budget principal de 36 080 €.

**BUDGET PRIMITIF 2016**

F/I	R/O	DEPENSE		RECETTE			
		Chapitre	Proposition	Chapitre	Proposition		
<b>FONCTIONNEMENT</b>	REEL	011	CHARGES A CARACTERES GENERAL	104 320	70	PRODUITS DES SCES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES	25 740
		012	FRAIS DE PERSONNEL ET CHARGES ASSIMILEES	20 500	74	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	63 080
		65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	0	75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	36 000
			<i>Total Dépenses Réelles Fonctionnement</i>		<b>124 820</b>	<i>Total Recettes Réelles Fonctionnement</i>	
		<b>TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT</b>		<b>124 820</b>	<b>TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT</b>		<b>124 820</b>

<b>INV</b>	<b>TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT</b>	<b>0</b>	<b>TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT</b>	<b>0</b>
------------	--------------------------------------	----------	--------------------------------------	----------

<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>124 820</b>	<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>124 820</b>
-----------------------	----------------	-----------------------	----------------

Considérant que tous les conseillers communautaires ont reçu la version règlementaire et détaillée du Budget Primitif Annexe Pépinière d'Entreprises 2016, avec la convocation de la présente séance,

Au vu de ces éléments, et conformément à l'avis favorable de la Conférence des Vice-Présidents du 8 décembre 2015, il vous est proposé de bien vouloir :

- adopter le Budget Primitif Annexe Pépinière d'Entreprises 2016, tel que présenté ci-dessus.

Entendu le présent exposé,  
Après en avoir délibéré,  
Le conseil communautaire décide :

- d'adopter le Budget Primitif Annexe Pépinière d'Entreprises 2016, tel que présenté ci-dessus.

**ADOPTÉE PAR 39 VOIX POUR, 4 VOIX CONTRE ET ABSTENTION : 0.**

La Présidente certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de TOULOUSE dans un délai de deux mois à compter :

De sa transmission en Préfecture le :

**22 DEC. 2015**

De sa publication le :

**22 DEC. 2015**

et/ou notification le :

Pour extrait certifié conforme,

Montauban, le 18 décembre 2015

La Présidente,  
Brigitte BAREGES

